

Conseil communal de la commune déléguée de la Guyonnaise Mardi 20 juin 2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
ARZUL Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BLAIN Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OGEREAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Franck Savary	<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Catherine Blain a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1) **MOYENS GÉNÉRAUX**

Taux de taxe d'aménagement à appliquer sur certaines parcelles

Par décision n° DEL 2020.11.17-14, le conseil municipal a décidé d'appliquer un taux de taxe d'aménagement de 3 % en zones économiques et de 4 % sur le reste du territoire, à l'exception de certains secteurs définis dans la délibération DEL 2020.11.17-15 dont le taux de taxe d'aménagement a été porté à 5%.

Lors de la délimitation des secteurs et des zonages, certaines parcelles se retrouvent scindées sur 2 ou 3 zonages, ce qui ne permet pas d'apprécier le taux de taxe d'aménagement à appliquer.

Afin de lever ces contradictions, le conseil municipal est amené à préciser le taux de taxe d'aménagement à appliquer sur certaines parcelles en zones économiques et touristiques.

Le Conseil délégué de La Guyonnaise a été amené à donner son avis sur ce dossier.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

2) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Date de réunion avec le comité consultatif pour aborder la vie de la commune, notamment au sujet de la problématique des commerces. Celui-ci va travailler prochainement sur le bénévolat. Terres de Montaigu est en lien avec la CCI pour une réunion commune avec les commerçants. Début septembre, retour de l'étude sur les commerces de centre-bourg.
- 21 octobre : réception - accueil des nouvelles familles sur la commune.
- Présentation des travaux de la ZAC par le service économique de MV pour parler de la voie existante, de la protection incendie (cuve de 120 m³). Une douzaine de chefs d'entreprises présents. Incidence des travaux sur leurs accès qui durent jusqu'au 20 septembre. Pour l'extension de la ZAC, 3 gros espaces sont définis, les entreprises choisissent la surface dont elles ont besoin (incitation à mutualiser les espaces).
- **Jardins du Passous** : les abris sont montés, les clefs vont être données. Pour la pergola la dépose de la déclaration préalable est envisagée.
- **Etoiles du Lac** : deuxième réunion avec les intervenants : présentation du projet, répondre à leurs questions, voir les points de restauration. Un mail est parti pour trouver des bénévoles + à noter l'essoufflement des agents MV. Un food-truck supplémentaire sera dédié aux repas des bénévoles. Le spectacle visible par tout le monde coûte 30 000 euros, ce n'est pas dans le budget ! En nouveauté, un petit orchestre (musique douce) sera présent pour prolonger la soirée après le spectacle à 22H 30. Pas de braséro.
- **Etat civil sur 4 ans** :
 - **Naissances** :
2019 : 33
2020 : 22
2021 : 19
2022 : 29
 - **Mariages** :
2019 : 9
2020 : 8
2021 : 7
2022 : 7
 - **Décès** :
2019 : 18
2020 : 14
2021 : 24
2022 : 17
- Lotissement des vignes : enrobé de finition à la fin des travaux du lotissement
- Nids de poule : à la Chausselière – refaire un point sur l'entretien du site +accès des pêcheurs
- Panneau sans interdit-sauf vélo- à rajouter en face du stade. Rue du lac à étudier devant chez Vladimir
- Politique sur l'arbre présentée en septembre au conseil. Chaque maire doit donner des espaces plantables.
- EHPAD : pas de problème d'effectif, aménagement paysager au niveau de la Maisonnée.
- L'outil en main : sollicitation pour avoir un local ; ce sera sans doute au Moulin créatif